

20250408 Le Monde

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/04/08/droit-des-etrangers-dix-associations-attaquent-l-etat-pour-carence-fautive_6592554_3224.html

Droit des étrangers : dix associations attaquent l'Etat pour « carence fautive »

Des associations dénoncent les blocages informatiques liés à la dématérialisation des demandes de titres de séjour, entraînant des ruptures de droits inédites par leur ampleur, comme des pertes d'emploi ou d'accès au logement.

Par [Julia Pascual](#)



Deux personnes en attente d'un titre de séjour, à la permanence de la Cimade, à Rouen, le 30 janvier 2025.
CAMILLE MILLERAND/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

C'est Kafka à l'ère du numérique. Depuis plusieurs années, la dématérialisation de l'administration progresse et produit son lot de laissés-pour-compte. Parmi eux, les étrangers, et les travailleurs sociaux qui les accompagnent. Pour dénoncer les dysfonctionnements « massifs et récurrents » de l'Administration numérique des étrangers en France (ANEF) – un téléservice lancé en 2020 et au travers duquel sont aujourd'hui délivrés 83 % des titres de séjour –, dix associations, parmi lesquelles la Fédération des acteurs de la solidarité, le Secours catholique, Coallia ou encore le Groupe SOS, ont déposé, le 27 mars, un recours devant le Conseil d'État pour « carence fautive ».

L'ANEF devait simplifier les démarches des étrangers. Les requérants l'assimilent à un « *outil à fabriquer de la précarité* ». Faute de pouvoir obtenir ou renouveler leur titre de séjour, à cause de blocages techniques ou d'attentes interminables, des étrangers se retrouvent en situation irrégulière et perdent leurs droits. Celui de travailler, d'obtenir un logement, des prestations sociales... « *Les ruptures de droits ont pris une ampleur inédite depuis la mise en place de l'ANEF* », dénonce Florian Guyot, directeur général de l'association Aurore, parmi les requérants. « *Les travailleurs sociaux sont découragés. Ils passent du temps à accompagner des gens qui sont bloqués* », ajoute Lotfi Ouanezar, directeur général d'Emmaüs Solidarité, également requérante.

Monica Puglieri est en France depuis plus de huit ans. A l'été 2024, cette Brésilienne établie dans la région de Strasbourg cherche à renouveler son titre de séjour de parent d'enfant français. « *Avant, je n'avais jamais eu de problème*, confie cette mère de deux enfants âgés de 6 et 8 ans. Mais là, j'ai dû passer par l'ANEF et on m'a délivré une attestation de

prolongation d'instruction [qui remplace les anciens récépissés]. » Depuis bientôt un an, tous les trois mois, Monica Puglieri doit renouveler cette attestation, sans pouvoir obtenir de rendez-vous en préfecture. Une incertitude administrative qui n'est pas sans conséquence. Alors que l'attestation de prolongation d'instruction est censée lui garantir le maintien de ses droits, l'académie de Strasbourg, auprès de laquelle elle travaillait comme agent territorial spécialisé des écoles maternelles, n'a plus voulu lui faire de contrat, frileuse, comme d'autres employeurs, face à un document méconnu. Monica Puglieri, elle, demeure dans le « *flou* » et l'insécurité de sa situation.

Aucun revenu

Le « *flou* », c'est aussi ce que décrit Barry Saliou à l'évocation du blocage administratif qu'il a subi entre 2024 et 2025. Ce Guinéen a obtenu le statut de réfugié en janvier 2024, mais pas le titre de séjour qui va avec. Dans l'attente de sa délivrance, il reçoit, lui aussi, une attestation de prolongation d'instruction. Puis son compte ANEF est bloqué en août 2024, sans qu'il comprenne pourquoi. Fin janvier 2025, son attestation de prolongation d'instruction expire sans être renouvelée. « *L'agence d'intérim pour laquelle je faisais des missions dans les travaux publics, les chantiers de démolition ou le jardinage a arrêté de me faire travailler, raconte-t-il. Et j'ai perdu l'opportunité d'obtenir un logement social.* » Pendant deux mois, Barry Saliou se retrouve sans aucun revenu, jusqu'à ce qu'un recours contentieux lancé par un avocat précipite la délivrance de son titre de séjour par la préfecture du Val-de-Marne, courant mars.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [La liste des métiers en tension par région laisse des « trous dans la raquette », déplorent les syndicats et les employeurs](#)

Un cas « *classique* », selon Pierre Nicolas, qui a accompagné Barry Saliou dans ses démarches pour Jesuit Refugee Service (JRS France), une autre association requérante. Intervenante sociale pour France terre d'asile dans un centre d'hébergement à Créteil, Manon de Biasi, corrobore ce constat : « *Le problème le plus courant est le non-renouvellement des API* [attestation de prolongation d'instruction] *le temps de la fabrication des titres de séjour pour les réfugiés*, rapporte-t-elle. *Les gens perdent leur emploi ou se voient refuser une attribution de logement social.* » « *On observe aussi des ruptures dans le versement du RSA* [revenu de solidarité active] *ou de l'allocation aux adultes handicapés*, ajoute Chloé Moriconi, qui travaille dans un centre d'hébergement pour réfugiés de La Cimade, en Essonne. Avant l'ANEF, on pouvait se rendre en préfecture, mais aujourd'hui les gens ne peuvent plus y aller que sur rendez-vous. »

Pendu au téléphone, Ahmed Kaci, travailleur social dans un centre d'hébergement d'Emmaüs à Paris, tente de comprendre pourquoi une Guinéenne de 20 ans qu'il suit, Aida Diallo, n'a pas de nouvelle de sa demande de titre de séjour pour vie privée et familiale déposée à la préfecture de police en 2023, à l'approche de sa majorité. Elle n'arrive pas à accéder à son compte ANEF. « *La demande est en cours de traitement* », répond une opératrice de la préfecture, qui évoque un délai moyen d'attente de deux ans et dix mois. La jeune Aida Diallo, titulaire d'un bac pro « animation enfance et personnes âgées », n'a pas pu poursuivre ses études et sa mère, en situation régulière, a vu sa candidature à un logement social retoquée. Elle désespère de voir sa fille déprimer dans sa chambre à longueur de journée.

Solution de substitution « fantôme »

En 2021, déjà, plusieurs associations avaient contesté le déploiement de l'ANEF. A la suite de quoi le Conseil d'Etat avait, en 2022, imposé au gouvernement de prévoir une solution de substitution en cas de défaillance du téléservice ou pour les usagers éloignés du numérique. Sans succès.

En Essonne, par exemple, « *un point d'accès numérique a été mis en place où des agents de la préfecture peuvent aider les usagers*, illustre Chloé Moriconi. *L'ironie, c'est que pour y avoir accès il faut prendre rendez-vous en ligne.* » « *Nos mails au centre de contact citoyens [mis en place par le ministère de l'intérieur pour traiter des difficultés techniques de l'ANEF] restent sans réponse ou alors on reçoit une réponse stéréotypée et sans suite. Alors on renvoie vers un avocat* », explique pour sa part Pierre Nicolas, de JRS France.

Lire aussi le reportage | Article réservé à nos abonnés [La circulaire Retailleau sur les immigrés sans papiers accentue les craintes : « On leur met encore plus de bâtons dans les roues »](#)

Dans un rapport sur l'ANEF publié en décembre 2024, le Défenseur des droits épingleait « *des services d'accompagnement trop limités* » et une solution de substitution « *fantôme* ». Sollicitée, la direction générale des étrangers en France assure qu'« *un effort important a été mis en œuvre en 2024 pour résorber les anomalies techniques* ». En 2024, pourtant, les droits des étrangers ont représenté le premier motif de saisine du Défenseur des droits, soit 37 % des réclamations reçues. Celles-ci concernent « *principalement des demandes de renouvellement de titres de séjour, illustrant l'impact concret d'une dématérialisation mal pensée sur les parcours de vie* », écrit le Défenseur des droits dans son rapport annuel.

[Julia Pascual](#)